



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 48 du 21 juin 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

CIRCULAIRE

modifiant la circulaire N° 505578/ARM/SSA/DFRI/DFC/BEF du 20 mars 2024 relative au schéma directeur de la formation professionnelle continue et d'adaptation à l'emploi du service de santé des armées 2024-2028.

Du 13 juin 2024

CIRCULAIRE modifiant la circulaire N° 505578/ARM/SSA/DFRI/DFC/BEF du 20 mars 2024 relative au schéma directeur de la formation professionnelle continue et d'adaptation à l'emploi du service de santé des armées 2024-2028.

Du 13 juin 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 1 2 7 C

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Circulaire N° 505578/ARM/SSA/DFRI/DFC/BEF du 20 mars 2024 relative au schéma directeur de la formation professionnelle continue et d'adaptation à l'emploi du service de santé des armées 2024-2028.](#)

Référence de publication :

Référence(s) :

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (1) (JO n° 167 du 22 juillet 2009, texte n° 1).
- Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1) (JO n° 172 du 26 juillet 2019, texte n° 3)
- Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé (JO n° 167 du 21 juillet 2021, texte n° 34).
- Instruction n° 4000/DEF/DCSSA/RH/ENS/3 du 07 février 2002 relative à la formation continue du personnel du service de santé des armées (BOC, 2002, p. 1486).
- Décision du 14 février 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées) (JO n° 40 du 17 février 2024, texte n° 25).
- Directive n° 16802/DEF/DCSSA/RH/PM/MP/MPVD du 2 octobre 2006 relative à l'organisation des parcours professionnels, des concours et de la formation continue pour les praticiens du service de santé des armées (n.i. BO ; n.i. JO).
- Le projet de santé « Ambition stratégique SSA 2030 ».

Art. 1^{er}. L'annexe I. de la circulaire du 20/03/2024 relative au schéma directeur de la formation professionnelle continue et d'adaptation à l'emploi du service de santé des armées 2024-2028 est modifiée comme suit :

- le tableau est complété comme suit et ajouté dans les CT :

CATÉGORIE COMPÉTENCES.	LIBELLÉ LONG.	LIBELLÉ COURT.	PRIORITÉ 2024-2028.
CT	Information médicale et traitement des données	IM/TI	1

Art. 2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*La médecin général inspecteur,
directrice de la formation, de la recherche et de l'innovation,*

Nathalie KOULMANN.